



[CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LES RÉSULTATS](#)

Paris, le 6 mai 2021 - L'Institut Montaigne révèle aujourd'hui les résultats de la 8ème édition du Baromètre du Fait Religieux en Entreprise piloté par Lionel Honoré, directeur adjoint à l'IAE de Brest et directeur de l'Observatoire du Fait Religieux au travail.

Dans la continuité des précédentes éditions, le fait religieux et son expression sont toujours aussi présents en entreprise (plus de deux tiers des managers interrogés ont déjà fait face à ce phénomène). Si ce dernier tend à se banaliser, il est également de mieux en mieux compris et intégré dans les structures : parmi les répondants qui le rencontrent régulièrement ou occasionnellement, 9 fois sur 10, il est considéré comme n'étant pas une source de blocage ou de conflit. En revanche, dans 16 % des cas, le fait religieux crée, selon les managers, des dérives, des tensions ou des dysfonctionnements dans la réalisation du travail et cette tendance est en croissance (elle se situait à 12 % en 2019).

Il est également à noter que dans cette nouvelle édition les comportements négatifs à l'égard des femmes, lorsqu'ils sont regroupés, représentent le troisième fait le plus fréquent (13 %) derrière les demandes d'absences et d'aménagement de plannings (29 %) et de port de signes religieux visibles (24 %).

"L'édition 2020-2021 de ce Baromètre, que je conduis annuellement depuis 2013, révèle que le fait religieux en entreprise est présent dans des entreprises de toutes tailles, avec une part significative dans le secteur industriel. Dans la majorité des cas, le fait religieux est rattaché simultanément à des hommes et des femmes, et ces personnes ont entre 20 et 50 ans. En revanche, les comportements les plus problématiques (refus de travailler avec les femmes, refus de réaliser des tâches, etc.) sont principalement le fait d'hommes relativement jeunes et d'un niveau socio-professionnel relativement bas" explique Lionel Honoré, directeur adjoint à l'IAE de Brest et directeur de l'Observatoire du Fait Religieux en Entreprise.

"En publiant le Baromètre du Fait Religieux en Entreprise, l'Institut Montaigne souhaite permettre aux salariés, aux managers, aux entreprises et aux pouvoirs publics de prendre conscience de ce phénomène et de l'objectiver. Il formule plusieurs propositions qui doivent servir de "boîte à outils" pour que la présence du fait religieux en entreprise n'entrave pas la bonne réalisation du travail, tout en permettant à chaque individu d'assumer sa singularité" précise Clémence Alméras, chargée d'études à l'Institut Montaigne et pilote de ce projet.

Une approche méthodologique rigoureuse pensée et appliquée par Lionel Honoré, professeur d'Université à l'Institut d'Administration des Entreprises de Brest

- 1 123 managers interrogés au sein de grandes entreprises, de PME et d'ETI en France ;
- plus de 200 entretiens qualitatifs semi-directifs réalisés entre 2012 et 2021 ;
- plusieurs séances d'observation de situations réelles sur le terrain.

Quel est le profil des personnes dévoilant leur pratique religieuse au travail ?

Dans cette édition du Baromètre du fait religieux en entreprise, Lionel Honoré a observé le profil sociologique des personnes dévoilant leur pratique religieuse au travail. La majorité des cas qui déclenchent des situations de blocages ou de conflits telles qu'identifiées par les managers impliquent

- **des hommes et des femmes** : dans la majorité des situations repérées dans l'étude, le fait religieux est rattaché simultanément à des hommes et des femmes. Dans 32 % des situations, le fait religieux est rattaché exclusivement à des hommes et dans 16 % exclusivement à des femmes.
- **Des personnes entre 20 et 50 ans** : 34 % des situations marquées par le fait religieux repérées par les répondants à cette enquête impliquent principalement des personnes ayant entre 20 et 30 ans, 40 % des personnes ayant entre 30 et 40 ans, et 19 % des personnes ayant entre 40 et 50 ans.
- **Des personnes issues d'un niveau socio-professionnel relativement bas** : dans 34 % des situations de travail, les salariés qui expriment leur religiosité au travail sont des ouvriers, 39 % des employés et 16 % des encadrants. Dans 6 % des situations, il s'agit de cadres supérieurs et dans 5 % de dirigeants.

Quelles sont les religions les plus concernées par ce phénomène ?

Cette année, Lionel Honoré a également mesuré à quelle religion les différents faits religieux sont rattachés. Il en ressort que toutes les religions sont concernées par ce phénomène. L'islam est présente dans 73 % des situations observées. Le catholicisme est présent dans 20 % des situations, le judaïsme dans 15 % et le culte évangélique dans 13 % des situations observées.

Dans 78 % des situations marquées par le fait religieux, une seule religion est concernée, tandis que dans 22 % des situations, plusieurs religions sont concernées simultanément. Dans les situations dans lesquelles ces religions sont présentes, l'islam et la religion évangélique sont le plus souvent la seule religion visible. Le catholicisme et le judaïsme sont le plus souvent présentes en même temps qu'une autre religion, en l'occurrence l'islam.

Il est à noter que les faits religieux musulmans se caractérisent par une variété et une hétérogénéité plus fortes. Par ailleurs, le prosélytisme est plus fréquemment associé aux cultes évangéliques (13 %) qu'à l'islam (8 %) ou au catholicisme (4 %).

Les entreprises ont pris conscience des enjeux liés au fait religieux

De plus en plus d'entreprises incluent des dispositions relatives au fait religieux dans leur règlement intérieur. 41 % des entreprises rencontrant des situations à forte densité religieuse ont mis en place des dispositifs (règlement intérieurs adaptés, chartes, guides, formations etc.). Les entreprises les plus concernées commencent donc à prendre conscience de la nécessité d'outiller leur gestion du fait religieux, face aux risques juridiques et pour structurer un management équilibré.

Les entreprises de 1 000 à 5 000 salariés et celles de plus de 5 000 regroupent respectivement 21 % et 22 % des situations, mais le fait religieux est présent dans les entreprises de toutes tailles. L'industrie concentre une part significative des situations marquées par le fait religieux (15 %). Outre cela, trois

domaines d'activité sont particulièrement concernés : le transport et la logistique (9 %), le BTP (8 %) ainsi que le commerce et la grande distribution (8 %).

Mais des efforts sont encore nécessaires pour mieux accompagner les managers de proximité

Les managers de proximité se retrouvent souvent seuls face à la gestion de situations liées à l'expression d'un fait religieux par un ou plusieurs salariés. C'est le cas pour 46,7 % des répondants. En 2019, 60,7 % des managers déclaraient déjà ne pas bénéficier du soutien nécessaire. Ce chiffre montre qu'un soutien particulier est nécessaire pour un management efficace des situations marquées par le fait religieux. C'est pourquoi l'Institut Montaigne fournit des recommandations à destination des pouvoirs publics, de l'entreprise et de l'encadrement de proximité, déjà mises sur la table en 2019.

**CLIQUEZ ICI POUR
DÉCOUVRIR LES
PROPOSITIONS DE L'INSTITUT
MONTAIGNE**

**CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LES
RÉSULTATS DE LA 8^{ème} ÉDITION DU
BAROMÈTRE DU FAIT RELIGIEUX EN
ENTREPRISE**

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse
06 99 79 43 62 ; loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne : *think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.*